

mais ils ont été chèrement payés par les maux que j'ai soufferts. Tant les gouverneurs sont exposés à l'erreur, par les perfides conseils de ceux qui les entourent.

Les Canadiens commençaient à acquiescer de l'énergie; le peuple voulait avoir dans le gouvernement l'influence que la Constitution lui promettait; ses Représentans méritèrent quelquefois; j'osai traiter le peuple entier de sujets rebelles; je fis emprisonner plusieurs Citoyens (dont un mourut dans les cachots) sous prétexte de trahison, et au moyen d'une loi dangereuse; je cassai plusieurs fois le Parlement; j'employai les menaces et les destitutions pour parvenir à mon but, et séduis par de perfides conseils. Il s'écria en sanglotant! vous savez le reste; pourquoi me le demandez-vous?

Infandum jubes renovare dolorem!

Il dit. Calmez votre douleur, ô bon vieillard, lui répliquai-je avec attendrissement. Vos regrets me font oublier vos fautes; laissons votre histoire, et ne me parlez que des perfides conseils qui vous ont égaré. Il me dit alors: vous connaissez tous mes faux Conseillers, et je vois par le récit que vous me faites, qu'ils vivent encore pour le malheur de votre patrie.

Qu'aurais-je à ajouter à ce que vous m'avez dit. Hélas je fus détrompé à la fin. Mais que le réveil de ce songe affreux fut terrible! Je vis mes maux dans toute leur étendue; je connus la fidélité du peuple, et la perversité de ses ennemis. Appelé à rendre compte de ma conduite, je me disposais à détromper moi-même notre Monarque sur les faux bruits que j'avais déjà fait circuler en Angleterre contre les Canadiens et à en obtenir le pardon; mais la Parquet en ordonna autrement, elle trancha le fil de mes jours dans la traversée, et je devins habitant de ces lieux. Je ne vous ferai pas aujourd'hui le récit des maux que j'endure dans cette demeure infernale. Qu'il me suffise de vous dire que les dieux dans leur juste courroux me font payer bien cher la tyrannie que j'ai exercée sur ce bon peuple en écoutant les perfides conseils de ses ennemis. Mais le plus grand châtement que j'éprouve en ce moment, ce sont les remords vengeurs qui me poursuivent sans relâche, et si ces chaînes ne me retenaient, je volerais sur la terre avertir mes successeurs des maux que je me suis préparés. Il jeta alors un cri perçant, et son ombre indignée rejoignit le groupe d'âmes qui était le plus près.

Le bruit court en cette ville, que Son Excellence, sur sa route pour se rendre au Canal du Rideau doit se trouver à la Rivière du Chêne, pendant le tems de l'élection qui doit commencer dans cette paroisse lundi prochain. Mais il est à espérer que nonobstant sa présence et l'assiduité de ses aides de-camp au Poll, comme ils ont fait à Sorel. Mr. Dumont et Mr. Simpson qui ont soutenu les prétentions de l'Exécutif, ne

rencontreront pas la majorité des suffrages et que Mr. Dumont sera traité comme il le mérite. Les électeurs du comté d'York sentiront l'inconséquence d'une pareille démarche et ne se laisseront point influencer par cet appareil.

On dit, mais nous n'ajoutons pas foi à ce rapport, que l'élection des Trois-Rivières s'est terminée hier en faveur de Messrs. Dumoulin et Ogden, qu'opposait M. Berthelot, ce qui prouverait que c'est à juste titre qu'on a donné à ce bourg le nom qu'il porte depuis longtemps!!

L'élection de la basse ville de Québec s'est terminée jeudi matin. MM. Young et Bélanger ont été proclamés en conséquence de la résignation de M. Lee. Etat du Poll lors de la cloture.

Bélanger,—417, Young—411, Lee—183.

Etat du Poll à Sorel, Vendredi soir.
Nelson—60, Stuart,—49.

L'élection pour la haute-ville commencera le lundi 7 août. M. Scott, notaire, est nommé rapporteur.

L'élection pour Hampshire commencera le 31 de ce mois. On parle de deux nouveaux candidats pour ce comté, outre ceux dont les adresses aux électeurs se trouvent dans cette gazette.

M. Lambly renonce à la conditature de l'île d'Orléans; nous n'entendons pas dire que le colonel Voyer y renonce.—Gaz. de Québec.

Mr. Raymond, l'ancien membre, a consenti à se présenter de nouveau à Huntingdon; Mr. Pinsonnault ne se présentera pas. On parle d'un nouveau candidat favorable à l'administration, qui doit, dit-on, s'opposer à Mr. Raymond.

L'élection de Leinster sera contestée, mais sur des points d'intérêt local, et principalement sur l'établissement d'un chef-lieu de judicature dans le Comté, au cas que le bill de judicature pût passer en loi. Les anciens membres ont voté pour St. Roch, comme étant un lieu plus central, ce qui a indisposé ceux qui ont intérêt à ce que la cour siège à l'Assomption. Les candidats qu'on oppose à MM. Rochon et Courteau, sont MM. Laurent Leroux et François Poirier.

Le Comté d'Effingham soutiendra Mr. Jos. O. Turgeon, l'ancien membre, et Mr. André Papineau, de St. Martin. On leur oppose le Major de Bellefeuille, de St. Eustache, neveu de M. Dumont, et Mr. J. D. LaCroix, avocat, de Montréal.

On a les meilleures espérances pour l'élection de Mr. Papineau et du Docteur Nelson au Quartier Ouest de cette ville.

OFFICIERS RAPORTEURS.

P. G. Vallée, Surry,	
J. E. Farribault,	1er Août.
L. G. Brown, Huntingdon,	7e Août.
H. St. Geo. Dapré, Comté de Montréal,	do.
F. H. Séguin, Effingham,	6 Août.
H. Griffin, Q. Ouest Montréal,	11 Août.
R. L. Morrogh, Q. Est Montréal.	9 do.

Il est faux que Mr. D. B. Viger se soit embarqué pour Sorel mercredi dernier, comme le dit la Gazette de Montréal, pour opposer l'élection de Mr. Stuart. Il est à espérer que son éditeur se servira de sa lorgnette avec plus d'avantage à l'avenir.

Nous attendons avec impatience le résultat des élections dans toute la province; il nous est cependant déjà permis d'augurer que l'administration n'y gagnera pas beaucoup, malgré les efforts qu'elle a faits, les injures qu'on a prodiguées, et les accusations qu'elle a

faites contre les membres, lors de la prorogation, et depuis. Nous voyons avec plaisir que Mr. le Dr. Nelson est au-dessus du procureur-général à l'élection de Sorel et réussira suivant les apparences. Cette victoire sous les yeux mêmes du gouverneur en chef, dans un bourg auquel on a prodigué souvent le nom de bourg pourri, et qu'on disait sous l'influence absolue du gouvernement, ferait voir que le peuple du pays a jugé la Bureaucratie comme elle le mérite, qu'il n'est pas aussi indifférent qu'on veut le faire croire, et que sa fermeté, et son indépendance croîtront à mesure que les connaissances seront plus répandues. Voilà pourquoi on ne veut pas donner d'éducation au peuple.

A propos de la question des finances, on nous dit sans cesse que Sir Francis Burton n'a accepté le Bill de 1825 que parce qu'il n'avait pas d'instructions sur ce sujet. Nous voudrions bien savoir si l'honorable Conseil Législatif qui a approuvé ce Bill en 1825, a aussi reçu des dépêches, pour raison desquelles il le refuse depuis, ou si ce corps indépendant a pris pour règle de sa conduite, celle de l'administration dans toutes ses mesures s'il y a un accord pour s'opposer deux contre un à toutes les mesures de l'Assemblée, utiles au pays ou non.

Lorsqu'on voit un gouverneur porter en face du pays des accusations très graves contre leurs Représentans et les envoyer vers le peuple à qui il recommande de les juger, il est étonnant de voir, lorsqu'il s'assemble pour procéder à ce jugement solennel, les stipendiés de l'administration crier que ces assemblées sont du Jacobinisme, que les Représentans sont des Marat et des Robespierre, et que c'est ainsi qu'a commencé la révolution française. Certes, si le peuple approuve la conduite de ses Représentans, comme il a le droit de le faire, on sait qu'il ne peut approuver celle de l'administration. Cependant, lorsque nous discutons les sujets importants dont les nouvelles élections demandent l'examen, les amis de l'administration nous appellent des sans-culottes, et voient déjà la guillotine et ses terreurs menacer leurs têtes effarouchées. S'il était une classe d'hommes plus absurde et plus profondément ignorante que la Bureaucratie, nous attribuerions ces clameurs à la mauvaise foi; mais il est certain qu'il y'en a aussi beaucoup d'ignorance et de stupidité. La vile Bureaucratie est une faction ennemie du pays; elle ne le connaît pas, elle ne voit ni ses besoins ni ses moyens; jamais ses entrailles de fer n'ont eu pour le pays les sentimens qu'on a pour sa patrie; et cependant elle voudrait tout conduire, tout s'approprier, et gouverner dans l'oppression un peuple à qui elle ose parler de conquête; et ce peuple se compose, à la Bureaucratie près, de tous les habitans du pays, quelle que soit leur origine. Il importait autant à la Bureaucratie d'aveugler les nouveaux habitans du pays, que d'écraser les anciens; mais ses calculs ont manqué, et tout le pays est unanime à soutenir ses droits, et à mépriser les fureurs de ses indignes adversaires.

C'est surtout au sujet des bureaux d'enregistrement que l'ignorance et la mauvaise foi de la faction se montrent dans tout leur jour. Elle ne fait pas attention que cette mesure n'est adoptée en Angleterre que dans deux comtés sur cinquante deux; que partout sur le continent où il y a de semblables bureaux, les contrats civils ne sont soumis au contrôle que pour faire un profit au gouvernement; que les notaires, en ce pays, soumis à une exacte surveillance, et à tenir des journaux ou registres qui seroient déposés dans les greffes des cours, procureroient tous les avantages des bureaux sans en avoir les inconvéniens; que ces bureaux contenteroient annuellement à la Province dix fois plus que les particuliers ne perdent à cause de leur défaut; qu'ils amèneraient bien vite l'agiotage des terres; que cette disposition ne devrait pas être préférée à d'autres beaucoup plus importantes, et amenée en avant, lorsque le pays en est encore à obtenir l'établissement de tribunaux judiciaires plus à la portée des campagnes, une meilleure répartition de la représentation, les secours nécessaires pour l'éducation du peuple. La bureaucratie oublie tout cela, et s'écrie: "en économie politique, les grands capitaux sont la richesse des peuples; donc il nous faut des bureaux d'enregistrement pour en faciliter l'introduction." Les bureaucrates sont si ignorans, qu'ils ne savent pas comment la somme des capitaux particuliers fait la richesse publique, et qu'ils n'estiment ces capitaux qu'en argent monnoyé. Si par l'introduction d'une branche d'industrie quel-